

COMMUNE  
AUSSAC VADALLE  
61 RUE DE LA REPUBLIQUE  
16560 AUSSAC VADALLE

# PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

AUSSAC VADALLE

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

Marie-Rose  
PLANCHE

né(e) le 17/12/1920 à Hauteville 08 ARDENNES

profession retraitée

domicilié(e) 1 allée de l'Ehpad Résidence de l'Abbaye  
Saint-Amant-de-Boixe 16 CHARENTE

Veuf(ve) de Alexis  
BRUNET

filie de Jules  
PLANCHE  
et de Marie  
RICARD

survenu le 16/09/2021 à 08 heure(s) 45 ;

Vu le certificat de décès établi par Jean Pascal WILLAUMEZ, Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du 21/09/2021 à 11 heure(s) 00

En mairie, le 17/09/2021

Maire  
(ou l'Officier de l'Etat Civil)



LIOT  
Gérard  
Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.